N° 3560 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 6 Novembre 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

LE RIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

commencera **Demain matin** la publication d'un nouveau feuilleton :

LE CLUB DES COQUINS

Par Alexis BOUVIER

le romancier populaire, auteur d'un grand nombre d'œuvres sensationnelles.

Notre nouveau feuilleton :

LE CLUB DES COQUINS

est une de ses créations les plus émouvantes et ne peut manquer d'obtenir un grand succès auprès de nos lecteurs.

Notre Condamnation

Il n'est pas banal le procès qui vient de *nous être intenté* et qui a abouti, hier, à notre condamnation à 16 francs d'amende

Nos lecteurs sont déjà au courant de cette extraordinaire affaire.

Nous avions parié, comme tous nos confrères, de la comparution de l'abbé Masquelier, rédacteur en chef de la *Croix*, devant le tribunal correctionnel de Lille, où l'avait traîné, pour diffamation, notre ami M. Charles Rolland, président de la *Chambre de commerce française* de Bruxelles.

On pense bien que nous n'ignorons pas l'article de la loi de 1881 qui interdit de rendre compte des procès en diffamation.

Aussi, nous sommes-nous bien gardés de publier un compte-rendu de l'audience où fut jugé l'abbé Masquelier. Nous nous sommes bornés à répéter les observations *que nous avions déjà formulées* dans ce journal sur l'inanité des imputations diffamatoires de la *Croix* envers l'honorable M. Charles Rolland; nous avons rendu hommage au talent et à la modération de langage de Me Albert Clémenceau, et nous avons constaté que son jeune contradicteur, M. Bataille, s'était montré d'une insuffisance et d'une maladresse rares, et qu'il avait essayé de remplacer le talent qui lui manque par la violence et la grossièreté.

Ces simples appréciations ne sauraient constituer, de toute évidence, le compte-rendu prévu par la loi. Presque chaque jour, on en peut lire d'analogues à l'occasion de procès du même genre, et il ne vient jamais aux parquets la pensée de poursuivre les journaux qui les ont publiés.

Quelle a été, en effet, l'intention du rédacteur de l'article 39 de la loi de 1881 ? C'est qu'après avoir diffamé quelqu'un, on ne profitât pas du procès qu'il vous intentait pour donner aux imputations diffamatoires, sous prétexte de compte-rendu des débats, une nouvelle et aggravante publicité.

Cela est si vrai que le législateur a bien spécifié que le compte-rendu n'est interdit que *pour les procès en diffamation où la preuve des faits diffamatoires n'est pas autorisée.*

La loi a eu pour but de défendre le diffamé contre le diffamateur. Et il faut tout le judaïsme de ce qu'on est convenu d'appeler l'esprit juridique pour arriver à en faire une arme entre les mains du diffamateur contre le diffamé.

On sait ce qui s'est produit.

Quelques jours après la comparution de M. l'abbé Masquelier devant le tribunal correctionnel, M. le procureur de la République de Lille reçut une lettre où le *Progrès du Nord* était dénoncé comme ayant contrevenu à l'article 39 de la loi sur la presse, et où le parquet était invité à nous poursuivre.

Cette lettre était signée Moche, ou Moché, rédacteur à la *Croix du Nord*.

Qu'est-ce que ce Moche ou Moché, qui nous était et qui nous est encore totalement inconnu ? Quelles fonctions remplit-il à la *Croix* ? Est-ce un laïque ou un ecclésiastique ? Existe-t-il réellement, ou Moché n'est-il qu'un pseudonyme ou une signature imaginée ?

La lettre qui a été communiquée à notre gérant n'était même pas écrite sur du papier à en-tête de la *Croix*.

Il nous semble que ceux qui ont décidé la poursuite auraient bien dû prendre la précaution d'identifier notre dénonciateur.

Quoi qu'il en soit, *sur* lieu de jeter au panier, comme elle le méritait, cette méprisable dénonciation, émanant du journal diffamateur, on a cru devoir la prendre au sérieux ; nous avons été poursuivis ; et le tribunal nous a condamnés en vertu de cette fameuse jurisprudence par laquelle la magistrature remplace abusivement les lois et les interprète dans un sens absolument opposé à la pensée du législateur.

L'affaire est, en soi, de peu d'importance. Mais, elle comporte plusieurs enseignements.

Elle nous montre ce dont sont capables les prêtres de la *Croix*, qui, en entrant dans la presse, y ont apporté leurs tristes mœurs de délation et de basses vilenies. Il n'est pas d'exemple, croyons-nous, dans l'histoire du journalisme, d'une aussi honteuse dénonciation.

On nous dit, il est vrai, que le Moche ou Moché de la *Croix* ne serait pas le seul coupable; qu'il n'aurait fait qu'obéir aux suggestions de l'avocat Bataille, qui, froissé de notre appréciation de sa plaidoierie, aurait voulu se venger en nous dénonçant, sous une autre signature que la sienne, aux foudres du parquet.

Mesquine, bien mesquine vengeance, et qui prouverait, si le fait était exact, que son auteur est aussi dépourvu de courage que de talent.

Cette affaire indique aussi, chez nos magistrats, une regrettable disposition à s'émouvoir devant des interventions auxquelles ils ne devraient opposer que le dédain.

Comment ! le Parquet n'avait pas jugé que notre article tombât sous le coup de la loi, et c'est parce que la *Croix* nous dénonce que nous sommes poursuivis.

Et pourquoi nous poursuivre seuls ?

Du moment que l'on qualifie de compte-rendu des appréciations comme celles que nous avions publiées, tous nos confrères de Lille méritaient également des poursuites, car tous ont parlé du procès Rolland-Masquelier, et nous ne supposons pas que le caractère du compte-rendu s'établisse d'après le nombre de lignes que compte chaque article.

Bien plus, il est des journaux dont les appréciations étaient hostiles au diffamé, *dont nous avions, au contraire, pris la* défense. Ceux-là bénéficient de l'impunité, tandis que nous sommes poursuivis et condamnés.

Nous en parlons librement, parce que la prescription est acquise à nos confrères. Nous ne voudrions, en aucune mesure, jouer le rôle exclusivement réservé à la *Croix*.

Nous tenons seulement à montrer combien tout est étrange dans ce procès. Et nous émettons l'espoir que les décisions de la justice ne soient plus subordonnées, dans l'avenir, aux caprices et aux dénonciations de la *Croix*, de ses rédacteurs ou de ses avocats.

Georges ROBERT.

L'HISTOIRE dans l'Enseignement libre

« Il est beau pour une nation d'avoir des journées mémorables. La lecture des actions dont elle parle ont été les héros, la vue des situations critiques d'où ils se sont tirés avec honneur et gloire, leur foi en la République, tout cela relève notre courage et nous fait espérer un avenir meilleur.

Mais, notre conscience de citoyen d'un pays libre « de fête de la Révolution » se révolte quand elle voit nos grandes journées dénaturées, presque méconnues et remplacées *par d'autres qui les valent* plus ou moins. — Le clergé français faisant l'histoire à sa manière, remasqué de grandes traditions destinées à remplacer celles que nous avons maintenant. Ces faits nouveaux qu'il nous apporte, il les explique d'une façon quelque peu expéditive : tout pour lui est miracle; les défaites deviennent des punitions divines, comme la guerre de 1870-71, disparaît-il aux nombreux péchés commis par nos pères. (Dieu est bien cruel).

Les victoires sont gagnées grâce aux prières des « bons prêtres », les généraux sont des instruments que Dieu emploie à son gré. Notre raison se refuse à voir dans les affaires humaines, l'intervention divine : elle nous dit qu'il n'y a pas d'effets sans causes.

La prière de Clovis fit gagner la victoire de Tolbiac (Les bons frères, ont soin de ne pas ajouter que Clovis catholique, fit assassiner... chrétiennement.... ses parents pour conséquer leur héritage!...)

L'élève apprend que Jeanne d'Arc fut envoyée par Dieu pour sauver la France et son roi... mais on ne lui dit pas que ces furent des évêques et des clercs qui, les premiers, mirent la mission de Jeanne et la firent ensuite mourir sur le bûcher.

Pourtant, à côté de ces journées que l'on ne doit pas omettre, il en est d'autres aussi glorieuses que les frères ont soin de dénaturer ou d'oublier. Tous les beaux jours de la Révolution deviennent dans leur histoire, des jours sanglants, des manœuvres de « voyous ». Louis XVI est un martyr dont l'âme pure est montée au Ciel sans même... pouvoir par le Purgatoire... Les généraux les plus illustres du siècle époque à jamais célèbre ne sont que de vulgaires ambitieux, de hideux sans-culottes.

Voilà l'enseignement de l'histoire qu'ils donnent aux enfants ! On ne s'étonnera plus qu'après de pareils récits, leurs élèves préfèrent Poitiers à Valmy, la St-Barthélemy à l'Edit de Nantes, le baptême de Clovis à la proclamation de la République, le 21 septembre 1792, et le silence à la vérité !...

Les résultats néfastes qu'ils ont acquis, sont dus à notre tolérance et à notre faiblesse à toiles trop longtemps cette bande « d'empoisonneurs d'esprits ».

Pouvons-nous admettre que des enfants deviennent des hommes de patrie, des machines fonctionnant d'après le coup de pinceau de Pecci. Non, c'est trop ; il est une école où l'histoire n'est pas dénaturée, où *l'on apprend à connaître et à aimer la France et la République.*

C'est l'école laïque. La, les enfants, citoyens de demain, apprennent que l'on ne doit jamais courber la tête devant le pouvoir oppresseur et que la République seule peut faire triompher la fraternité, la justice et la vérité.

C'est là qu'il faut envoyer nos enfants.

EGEX.

On dit...

La Régie française vient de mettre en vente dans ses bureaux les cigarettes anglaises « Wills, Three Castles ».

Ces cigarettes, qui sont fabriquées avec ce qu'il y a de plus fin en tabac de Virginie, seront certainement appréciées par les consommateurs français et les Anglais n'auront pas moins de satisfaction à trouver ici les cigarettes qu'ils ont l'habitude de fumer chez eux.

LES DOCUMENTS DU PROCÈS DE LA HAUTE-COUR

(SUITE)

Déposition de M. Lépine

Lépine, 53 ans, préfet de police.

D. — Les mandats et les ordres de perquisitions délivrés le 2 août dernier l'ont été par vous... Quels étaient les faits qui vous ont déterminé à prendre cette grave mesure ?

R. — Je suis arrivé à la préfecture de police le 14 juin 1899. Mon premier soin, comme mon premier devoir, a été de me renseigner sur la situation des partis hostiles au gouvernement de la République que et pouvant offrir un danger. Au nombre de ces partis, il y en a deux que je connais de vieille date : l'un, le parti nationaliste, dont j'avais voir en 1891 et en 1895, réprimé les premières manifestations dangereuses de son existence.

L'autre, le *parti nationaliste, dont j'avais bien* souvent renoncé le chef et ses cohortes sur la voie publique depuis 1887 et notamment le 2 décembre de cette année. La veille de l'élection du président Carnot, où le maintien de l'ordre public n'avait été obtenu qu'avec peine.

Quant au parti orléaniste, je ne l'avais connu qu'obéissant à la direction paternelle, pour ne pas dire paterne de MM. le duc d'Aumale, Prassier, Becher et Dufeuille.

J'apprenais que l'avènement du parti des jeunes, qu'une orientation toute nouvelle lui avait été donnée et qu'au lieu d'attendre les occasions comme le parti orléaniste, ils cherchaient à les faire *naître et à profiter de toutes les circonstances favorables* et se jeter résolument dans la mêlée.

Quant au parti républicain, dont je ne le connaissais que pour un ardent éprouvé, hors de France, les chefs de son organisation vigoureuse et avoir constaté à quelles violences il était capable de se porter.

En étudiant les dossiers que m'avait légués mon prédécesseur, voici l'idée que je me suis faite de la situation respective de ces divers groupements.

Le parti nationaliste, dont j'ai suivi les traitions, continuait à se tenir à l'écart de toute organisation politique. Il attendait les événements, disposé au besoin à aider au désordre pour provoquer à l'application de *ses théories.*

Déroulède et ses amis se trouvaient en présence du parti orléaniste à l'état de concurrence et éventuellement de complices concurrents, car il était évident que si Déroulède et le duc d'Orléans se paraissaient travailler l'un pour l'autre ; complices, parce qu'il était non moins évident pour moi que les prétendants de la dynastie comptaient bénéficier de la victoire définive faisaient à l'un et à l'autre une nécessité de s'unir aider loyalement pendant la bataille, sauf à se disputer après la victoire.

En effet, la Ligue des patriotes avait pour elle les deux boulanger, l'organisation, la discipline ; le parti orléaniste avait pour lui l'argent ! l'un de ces deux *partis devait priver à l'autre ce qu'il n'avait pas.*

Bazaut au moment opportun, avait le rôle de troupes mercenaires, de compagnies de reîtres, égarées en France à la fin du dix-neuvième siècle, était tout trouvé ; se mettre successivement à la disposition des deux chefs de groupes qui avaient besoin de ces services, et se tromper tous les deux à la fois.

Cela fait, je n'avais qu'à étudier les événements au fur et à mesure qu'ils se déroulaient.

Le meeting de Saint-Cloud et les manifestations du 15 juillet

La première manifestation de l'agitation fut un *meeting de Saint-Cloud le 9 juillet 1899 en ce même* que dans les meeting antérieurs de la salle Guyenet et de la salle Wagram les trois partis nationaliste, orléaniste et autoritaire avaient leurs représentants.

La tendances hostiles au gouvernement de ces ligueurs s'y traduisirent par les outrages les plus violents et les plus caractérisés contre le chef de l'Etat. Déroulède et Jacques Piou, le 15 juillet, au dimanche, à trois heures de l'après-midi, par un beau temps, avait lieu une autre réunion du même parti politique au théâtre de la République, c'est-à-dire à 100 mètres de la place de la République où ce jour là une fête foraine avait rassemblé près de 20,000 personnes

Orléanistes, antisémites, nationalistes y étaient également représentés ; les cris de : Vive Farman ! Vive Déroulède ! A bas les juifs ! Mort aux juifs ! y alternaient avec ceux de : *« Vive le Roi !»* sans que les orateurs de M. Déroulède en fussent insignes. Le discours particulièrement violent de l'orateur se résumait dans cette phrase typique : « Il ne nous manque qu'un général et sous sommes sûrs de notre affaire. »

Le sortir de cette réunion ne fut pas seulement tumultueux, elle fut volontairement violente. J'y constatai pour la première fois l'intention premeditée de mettre en phalanges serrées, renversant tout sur son passage, *à moins que des baïonnettes* ne lui fussent opposées.

Le recrudescence de cette extrémité fâcheuse, d'autant plus que je pus arrêter et disperser cette colonne avant mètres plus loin avec les forces de police dont je disposais, mais je n'en sentis pas moins, comme un avertissement utile, cette nouvelle attitude des manifestants. Or, ce fut à les faire cesser ces manifestations bruyantes auxquelles j'assistai dans la période du 24 au 10 août.

Coup d'Etat imminent

Mais pendant les premiers jours de ce dernier mois, des renseignements de plusieurs sources et aux quels, en tout cas, je ne pouvais manquer de prêter attention, m'apportèrent successivement des nouvelles que je jugeai *inquiétantes comme l'indice* ou la programme d'événements prochains. Le duc d'Orléans avait quitte Marienbad à la fin de juillet pour une destination inconnue. Une croisière en mer pouvait le déposer inopinément sur la côte française, les bruits les plus fantaisistes étaient répandus sur un point de débarquement.

D'après les uns, il devait débarquer sur la côte de Bretagne. Le 6 août, je voyais une nouvelle dépêche d'après laquelle le prétendant était en route pour Paris.

Le 9 août, d'après des renseignements à la véracité desquels j'ai tout lieu de croire, M. Barillier, secrétaire général de la Ligue des Patriotes, annonçait à une vingtaine de membres de la section, à 3 h. 1/2 du soir, une convocation à se trouver à 9 heures du soir précises, à la Bourse du Travail, rue de la Maubeuge, à l'entresol. A l'heure dite, les affidés réunis, M. Barillier les avertit que cette convocation avait été donnée sous ce prétexte qu'il y répondraient ponctuellement et que c'était une sorte d'essai de mobilisation partielle; que l'événement était proche et qu'ils eussent à ne pas manquer à une convocation ultérieure; qu'en cas d'événement imprévu il leur pour être avertis avant que d'avance ils eussent à se répandre sur la ligne des boulevards avec point de concentration au Cadran Bréguet.

J'ajoute que, depuis quelques jours, j'étais avisé par la préfecture de police que des approvisionnements dans son nouvel immeuble, 51, rue de Charbrol.

Enfin tous les journaux annoncaient pour le surlendemain 12 août, ou au plus tard pour le lundi 14, des incidents d'ordre international de guerre du Sénégal provoqués par la cité ville un important mouvement dans la rue.

C'est dans ces circonstances que je fis part au gouvernement de cet ensemble de faits pouvant converger vers un même résultat et que je reçus l'ordre *de prendre les mesures que comportait la situation.*

— Les arrestations et perquisitions eurent lieu le 12 août, à 4 heures du matin.

Si cet exposé laissait dans l'esprit de quelqu'un cette impression que la décision du gouvernement a été téméraire ou prématurée, puisque le coup de force qu'il redoutait ne s'est pas produit à ce moment, je pourrais répondre que s'il ne s'est produit, c'est peut-être parce que les chefs du mouvement et de qui les sous-ordres attendaient le signal avaient été mis hors d'état de nuire.

Les troubles du 20 août

J'ajoute que le seul moment saillant de cet événement d'une gravité exceptionnelle est venu justifier l'initiative du gouvernement. Le 20 août, à l'appel du parti nationaliste qui ne faisait plus parler de lui depuis longtemps, mais attendait son heure, une foule considérable se réunissait à trois heures de l'après-midi sur la place de la République et s'y livrait à une manifestation relativement calme en raison surtout des forces de police destinées à la contenir. Mais sur d'autres points de Paris des désordres graves se produisirent et la police n'arrivait *à les réprimer que lorsque des excès irréparables* avaient déjà été commis.

Cette manifestation anarchiste appelait naturellement des représailles.

Les bandes royalistes, nationalistes et antisémites, 5 ou 6,000 manifestants, prenaient par la foule considérable que les trains du banlieu déversent le dimanche soir des gares de l'Est et du Nord, avaient envahi le boulevard Haussmann.

La police fut assaillie d'une grêle de pierres, de boulons de fer, de projectiles variés et même de coups de feu. Pendant deux heures, on vit des bandes tenter de forcer l'entrée de la rue de Chabrol. 137 gardiens de la paix furent atteints, au cours de ces bagarres plus ou moins grièvement blessés.

Un moment j'eus le sentiment que les hommes frappés dans la nuit sans pouvoir savoir d'où leur venaient ces coups, et sans pouvoir s'en défendre, allaient perdre leur sang-froid et je fus forcé de faire appel à toute leur énergie pour maintenir le voie publique par un vigoureux effort. Si les 600 gardiens qui j'avais sous mes ordres à ce moment-là avaient cédé d'un pas, qui sait ce qui serait arrivé ?

J'ai eu à diriger des services de voie publique dans les deux circonstances les plus graves pour la maintien de l'ordre que se soient présentées depuis trente ans.

Place de la Bastille, le jour de la gare de Lyon, place de l'Hôtel-de-Ville, le 2 décembre 1887.

J'affirme qu'en aucune de ces circonstances l'ordre n'a été plus sérieusement menacé que le 20 août 1899, et comme, avant de faire cette déclaration, je tenais à vous rendre compte de mon impression personnelle, j'ajoute que ce que je dis en ce moment tous les sous-ordres qui m'entouraient l'ont pensé et dit comme moi. Je citerai le mot de l'un d'eux qui plus que moi peut-être a l'habitude des foules et qui disait à l'un de ses collègues : « C'est la résolution qui commence. »

D Vous nous avez cité qu'en avait remarqué dans certaine réunion dont vous avez parlé la présence *d'un certain nombre de royalistes. Pouvez-vous nous* citer des noms à cet égard ? J'appellerai également votre attention sur ce que vous pouvez savoir des ressources évidemment considérables dont cet disposé la Ligue des patriotes et Monsieur Jules Guérin.

R. Sur la première point, je puis citer la présence à la réunion de la salle Bayard, le 25 septembre 1898, de MM. Joseph Monard, Poirier de Narsay, comte de Dion.

A la réunion de St-Cloud étaient présents MM. Cailly et Syveton.

Enfin M. Archdeacon assistait à la réunion du Château-d'Eau.

Je n'ai pas eu, depuis mon entrée en fonctions, l'occasion de constater des manœuvres pareilles à celle dont des sommes considérables que la Ligue des patriotes et la ligue antisémitique ont reçues évidemment de *leur bienfaiteur.*

Lecture faite

BERTRAND, LÉPINE, PASQUIER.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA GUERRE ENTRE l'Angleterre et le Transvaal

Point de communications avec Ladysmith. On annonçait hier qu'elles venaient d'être rétablies ; il n'en est rien. Le général White, cerné, ne peut pluscompter que sur lui-même et sur les canons du détachement naval pour éviter un désastre.

Informations sensationnelles

d'origine allemande

On a télégraphié, la nuit dernière, de Berlin au *Times* :

Plusieurs journaux publient, ce soir, sous les titres imprimés en capitales énormes « Écrasante défaite des Anglais — Capitulation de Ladysmith », les deux dépêches suivantes qu'il convient de reproduire à titre de document :

« Amsterdam, 3 novembre, 8 h. 15, matin. — D'après des nouvelles reçues ici *des cercles afrikanders du Cap,* Ladysmith aurait déjà capitulé. La blessure de White est des plus sérieuses. 9,000 Anglais, la plupart blessés, auraient été faits prisonniers. L'authenticité de ce bruit n'a pas, il est vrai, être encore confirmée. »

« Durban, 3 novembre, 6 h. 20, matin. — White a tenté une sortie le 1er novembre et a subi une écrasante défaite. La plupart des officiers supérieurs ont été tués ou blessés. Le bombardement continue. Joubert a invité White à capituler, mais White a refusé. La marche en avant des Boërs vers le sud continue. Colenso, à vingt milles au sud de la voie ferrée qui va à Pietermaritzburg, a été occupée de façon permanente par les Boërs de l'Etat libre et transformée en une véritable redoute. »

Jusqu'à preuve du contraire, il faut considérer ces nouvelles comme apocryphes. Mais le fait n'est pas moins vrai que de ces informations filtrent encore jusqu'en Europe malgré les précautions anglaises. Elles semblent arriver par le Hollandais et par le Portugal. On se rappelle, reconnaissait lui-même hier, dans un article de fond, que la nouvelle du désastre de lundi fut reçue lundi soir (3 heures 45) à Rotterdam, soupçonnée mardi matin, à Londres, et connue seulement mardi soir. Une lettre d'un de ses correspondants en fait foi. Le *Times* dit que le gouvernement a pu, dès mardi, recevoir par envoie du Natal des informations autres que les siennes. Mais il ne peut permettre que des renseignements soient adressés aux Boërs par la même voie. Il prendra donc les mesures qui conviennent, même s'il faut blesser « certaines susceptibilités internationales ».

Aux dernières nouvelles, datées du 1er novembre, les Boers montaient des hommes de gros calibre au nord et au nord-est de la ville.

Une force de 1,500 hommes s'avançait dans la direction du Sud. On se voyait du camp. On a aussi appris, par les récits de la bataille de lundi, que la colonne envoyée à Nicholson's neck avait des vivres pour deux jours.

Londres, 4 novembre. — Le War Office n'a pas cru devoir démentir la nouvelle de source hollandaise annonçant l'anéantissement de l'armée de sir George White à Ladysmith, hier.

Les journaux publient quelques dépêches d'après lesquelles la position à Ladysmith était encore intacte hier vendredi, mais ils annoncent en même temps que le général White a fait évacuer les femmes et les enfants sur Port-Natal. Les trains qui les emmenaient étaient escortés par un train blindé. Les Boers ont laissé passer ces trains.

NOUVELLES OPTIMISTES

de sources anglaises

Ladysmith, ter novembre. — Tout est calme. Ladysmith, ter novembre, 4 h. 35 soir. (Retardée dans la transmission).

Les Boers ne semblent nullement disposés à se rapprocher.

Les batteries anglaises occupent de fortes positions autour de Ladysmith.

Le moral des troupes est bon.

Le Cap envahi

Colesberg, 1er novembre. — (Télégramme ultérieur au précédent). — Un courrier vient d'arriver. Il annonce que 60 boers de l'Etat libre d'orange ont traversé le pont en matin de bonne heure, et ont fait prisonniers six soldats de la police avec leurs chevaux.

Colesberg (colonie du Cap), 1er novembre. — Aujourd'hui vers trois heures de l'après-midi, on a entendu une violente explosion dans la direction du pont de Colesberg. On suppose que le pont a été détruit par les Boers.

Le Cap, 1er novembre.

Une dépêche de Colesberg annonce que les eaux de la rivière Orange ont grossi et que tous les ponts ont été emportés par les inondations.

Les Boers sont maîtres du pont de Philippolis, qui constitue le seul moyen de traverser la rivière.

LES CORSAIRES BOERS

Cuirassé anglais attaqué

Une embarcation mystérieuse

Un torpille

Londres, 4 novembre. — Le Lafan bureau communique au *Daily News* la dépêche suivante, que nous reproduisons sous les plus expresses réserves :

New-York, 3 novembre. — *L'Evening World* reçoit un télégramme d'Halifax annonçant que, dans la soirée d'hier, un attentat a été commis contre le cuirassé *Cressent*, de l'escadre anglaise de l'Amérique du Sud.

Selon cette dépêche, un officier du *Cressent* entendit dans la nuit noire un bâtiment qui s'approchait du cuirassé. Il reconnut que c'était un canot à vapeur.

Cette embarcation, en arrivant à proximité du cuirassé, lança contre lui un objet de forme cylindrique.

Un canot à vapeur fut immédiatement mis à l'eau, la chasse fut immédiatement donnée à l'embarcation suspecte, mais celle-ci parvint à s'échapper.

Dans la journée d'hier des plongeurs ont retiré de l'eau une torpille attachée à un fil qui se trouvait près de la coque du *Crescent.*

On acquit la certitude que le fil était relié au rivage. On le suivit et on trouva qu'il aboutissait au mystérieux canot qui s'était échoué sur la grève. Dans l'intérieur de l'embarcation se trouvait une puissante batterie électrique.

Cette nouvelle, tenue secrète par l'amirauté anglaise, est très vraisemblable. Elle explique la nouvelle donnée ce matin par le *Daily Telegraph* annonçant que le gouvernement britannique va faire convoyer ses transports, et organiser une flotte de vaisseaux de guerre entre Suez et le Cap.

COMMENT ILS PARTAIENT

Elle est bien touchante en sa simplicité, la lettre qu'on va lire. C'est une Hollandaise résidant au Transvaal, qui l'a écrite, après avoir assisté au départ d'un contingent de Boers de Johannesburg pour la frontière du Transvaal. Depuis qu'elle est partie de la République sud-africaine les journées de Glencoe, Dundée, Ladysmith et Colenso ont prouvé aux *roobatajes jaquettes rouges,* comme les appelaient les Anglais, *trop oublieux du passé, que les Boers,* — animaux de plus en plus méchants, — se défendent très fort et très bien quand on les attaque.

Johannesburg, 1er octobre.

Mercredi dernier on a distribué, sur tout le territoire de la République, des fusils Mauser aux Burghers et aux volontaires mineurs — c'est-à-dire aux Boers — distribution suivie, le lendemain jeudi, par la convocation générale des combattants. Une grande agitation regnait dans la ville. Rien de moins rassurant, d'ailleurs, que de rencontrer tant d'hommes, le fusil sur l'épaule. Tous les grands magasins ont été fermés et les portes et fenêtres closes. Chevaux, ânes et mulets furent dételés dans les rues, enlevés aux voitures qu'ils traînaient et requisitionnés pour le « commando ».

Vendredi, six trains de « commando » sont partis d'ici pour Volksrust. Je ne crois pas qu'une semblable chose serait possible dans n'importe quel pays du monde. En vingt-quatre heures, tous les Burghers ont été armés, convoqués et transportés.

Mon propriétaire a loués sa maison toute meublée, et partant seulement de voiture un peu à son aises. Ennuie, il est vanti.

A la gare, j'ai assisté à des scènes intéressantes. J'ai admiré le courage des femmes et des jeunes filles afrikanders. Point de larmes ni de gémissements : « Bonne chance, mon cœur ! » disaient-elles. Après quoi, un baiser, une poignée de mains. Et le train partait, emportant les maris, les frères, les fiancés, les pères et les enfants.

Longtemps encore, la foule restée à la gare agitait par signes son qu'emportait le train, surmonté de drapeaux aux quatre couleurs.

Il y eut, à la distribution des armes, des scènes vraiment touchantes. J'ai vu là, entre autres, la vieux Ferreira, accompagné de ses cinq fils ; lui-même un Boer de l'ancien type des *voortrekkers (littéralement : précurseurs,* chef des Boers qui devancaient leurs compatriotes à la recherche de bons pâturages et qui allaient toujours reculant devant l'envahissement anglais). Les six fils Ferreira sont tous des gaillards de six pieds.

Un autre vieux Boer découvre tout à coup son fils, âgé de quinze ans, dans la bureau du *veldkornet* (commandant d'armes). Le gamin tenait à la main le fusil qu'il venait d'y réclamer. Le vieux fait, après une courte semonce, par donner la permission demandée. Le petit part partir avec les autres.

« — Conduit-toi comme un homme ! » Voilà l'unique et suprême recommandation du père.

Jeunes et vieux, riches et pauvres, tous sont accourus sans récriminations et sans tristesse, en premier appel de la patrie menacée. Cela était réellement grand...

Point d'épaulettes ni de boutons brillants. Pas de musique, pas de *roulements,* pas de grands mots. Du calme et du sérieux seule se lisent sur ces figures bronzées et énergiques. *Jamais l'Angleterre ne viendra à bout de ces hommes.*

J'accompagnais une vieille dame allemande que ce spectacle avait émue. A chaque portière du train elle s'arrêtait en donnant des poignées de main.

— Mes amis, allez-vous tous revenir ?

Et la réponse :

— *Misris,* nous ne pouvons pas vous promettre cela d'une façon positive, mais nous forons de notre mieux !

LA HAUTE-COUR

Les avocats des inculpés

Paris, 4 novembre. — M. Fallières, président de la Haute-Cour, a reçu ce matin les avocats présentés par M. Fabre. Il a conféré avec un nombre de 21 et sont arrivés au Luxembourg à 9 heures précises. Ils ont été aussitôt introduits dans le grand salon, du premier étage où les attendait M. Fallières.

M. Falateuf a présenté ses collègues au président, disant qu'il se conforme à l'usage professionnel qui veut que les avocats aillent présenter leurs hommages à un président devant lequel ils plaident pour la première fois. M. Fallières remercie les avocats de leur courtoise démarche.

Il a ajouté qu'il les considérait sans arrière-pensée aucune, comme les véritables auxiliaires de la justice.

Il a ensuite rappelé qu'il avait porté la robe d'avocat pendant de longues années et qu'il était fier de se le rappeler.

Certaines mesures d'ordre purement matériel ont été agitées, notamment en ce qui concerne les cartes d'entrée aux audiences, pour les parents des avocats et des inculpés.

L'entrevue a pris fin à 9 heures 30.

Les témoins

Il se confirme que la défense n'a nullement *l'intention de se livrer à une obstruction systématique* au point de vue des témoignages, et que les défenseurs appelleront seulement les témoins absolument nécessaires pour la cause de leurs clients.

Ils estiment qu'il leur suffira d'appeler, chacun, de 40 à 50 témoins. Comme il y a 4 accusés, on arriverait à 150 témoins cités par la défense, auxquels il faudra ajouter les témoins cités par l'accusation dont qu ne connaît pas encore le nombre. Soit un total de 300 témoins.

En comptant trente témoins par audience, on voit qu'il faudra, pour l'audition des témoins, environ six audiences.

L'ACTE D'ACCUSATION

Le président de la Haute-cour a communiqué ce soir aux défenseurs et aux inculpés l'acte d'accusation rédigé par le procureur général, en même temps que toutes les pièces de la procédure qui remplissent sept fascicules de 250 à 300 pages environ quatre de ces fascicules sont consacrés à la reproduction des renseignements sur les divers groupes d'inculpés, rédigés par le préfecture de police et la sûreté générale. Le cinquième reproduit les pièces de la procédure ; le sixième les déclarations des témoins ; le septième les interrogatoires.

L'acte d'accusation est long de trente pages. Il est conforme à l'arrêt de réunion rendu par la Chambre des mises en accusation.

Le procureur général, au début de l'acte d'accusation dit que depuis longtemps déjà, des partis hostiles à la constitution de la République se sont organisés pour la combattre, mais les moyens qu'elle a mis à la disposition des élus du pays n'ont pas pour but d'avoir recours à la violence, en provoquant des émeutes pour s'emparer du pouvoir.

Il ajoute que dans tous ses actes l'instruction établit la participation directe et indirecte de chacun des accusés et que ces actes ne constituent pas une série de faits isolés.

Ce sont, prétend le procureur général les épisodes d'un complot permanent ayant pour but de changer la forme du gouvernement.

Le procureur s'attache à établir ce qu'il faut entendre par complot, par acte préparatoire et par attentat.

Puis ces définitions une fois données, il s'efforce de démontrer que royalistes, antisémites et nationalistes ont arrêté la résolution d'agir pour renverser le gouvernement de la République, soit que la décision ait été prise par les membres de chacune des ligues, aux mêmes lieux et à l'ait été par les ligues elles-mêmes ensemble et de concert.

Le procureur refaisant à son tour l'historique des Ligues, consacre 33 pages documentées à l'appui de son accusation et il conclut en disant que tous les faits qui viennent d'être relatés révèlent jusqu'à l'évidence l'existence d'un complot concerté et arrêté entre tous les accusés dans le but de changer et de détruire le gouvernement.

LES NATIONALISTES

et la compétence de la Haute-Cour

Les nationalistes cherchent à organiser au Palais-Bourbon une réunion de députés, dans laquelle on rédigerait une adresse au Sénat pour lui demander de se déclarer incompétent dans l'affaire du complot. La promoteur de cette réunion voudraient obtenir l'adhésion de tous les députés qui ont voté le 26 juin dernier contre le scrutin Waldeck-Rousseau. C'est-à-dire qu'ils enverraient des convocations non seulement aux membres de leur groupe mais aux ralliés, aux modérés, aux membres de la droite et aux républicains progressistes qui, dans cette première bataille ont marché avec M. Méline.

Ils croient valoir dans l'adresse projetée que la haute cour, en se déclarant incompétente, se conformerait à la jurisprudence qui pour eux n'est pas toujours celle du droit et du devoir, toujours à leur avis, contribuerait dans une large mesure à l'apaisement des esprits. Enfin d'autres termes, ils se placeraient à la fois sur le terrain du droit et sur le terrain politique.

Cette tentative des nationalistes n'aboutira certainement pas. Peut-être réussiront-ils à grouper les adversaires de la République, mais aucun républicain sincère, à quelque nuance qu'il appartienne, ne voudra se joindre à eux pour faire une manifestation qui aurait en réalité le caractère d'une mise en demeure adressée au Sénat.

Au surplus, cette manifestation serait purement platonique. Le Sénat, lorsqu'il siège comme haute cour de justice, n'est plus une assemblée politique, mais un tribunal, et son président ne pourrait pas plus lui donner connaissance d'une adresse, fut-elle même signée par des membres de la Chambre des députés, qu'un président d'assises ne pourrait communiquer un document de cette nature aux jurés et aux membres de la cour.